

Règlement du jeu concours « La Rentrée »

Article 1 : Organisateur

Le concours « Jeu concours Rentrée » est organisé par Terranae pour le compte de COMMERZ REAL INVESTMENTGESELLSCHAFT MBH, dont le siège est situé 21/25, rue Balzac 75008 Paris, France.

Article 2 : Période

Le concours est ouvert du 19 août 2026 à 22 août 2026 inclus.

Article 3 : Mécanique

La participation est gratuite et sans obligation d'achat. Le ou les gagnants sont désignés via un tirage au sort à la fin de la période du concours.

Article 4 : Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exception du personnel de l'organisateur et de leurs proches. Une seule participation par personne.

Article 5 : Lots

Les lots suivants sont mis en jeu :

- 1000€ de chèques cadeaux répartis en 10 lots de 100€.

Les lots ne sont pas échangeables contre leur valeur en espèces. L'organisateur se réserve le droit de remplacer un lot par un autre de valeur équivalente en cas d'impossibilité.

Article 6 : Notification et remise du lot

Les gagnants sont contactés en magasin. Les lots doivent être réclamés dans un délai de 30 jours suivant la notification, sous peine de perdre le bénéfice du lot, qui pourra alors être ré-attribué.

Article 7 : Données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre de ce concours sont traitées par Terranae pour le compte de COMMERZ REAL INVESTMENTGESELLSCHAFT MBH dans le seul but de gérer le concours et, en cas de consentement, à des fins de communications marketing. Les participants peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification et de suppression en écrivant à lesboutiquessaintgeorges@gmail.com.

Article 8 : Acceptation

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
L'organisateur se réserve le droit d'amender, reporter ou annuler le concours en cas de force majeure.